

CAP esthétique-cosmétique-p arfumerie : tout ce que vous devez savoir !

Le sommaire de l'article

- *L'esthétique, la cosmétique et la parfumerie : définitions et différences*
- *Le CAP esthétique-cosmétique-parfumerie : un diplôme professionnel de niveau V*
- *Les métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie*
- *Les domaines d'activité de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie*
- *La formation au CAP esthétique-cosmétique-parfumerie*
- *Les débouchés professionnels après le CAP esthétique-cosmétique-parfumerie*

Le CAP esthétique-cosmétique-parfumerie est un diplôme professionnel de niveau V qui permet aux titulaires d'exercer le métier d'esthéticien-cosméticien-parfumeur. Ce diplôme est accessible aux candidats titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Les candidats doivent suivre une formation théorique et pratique de deux ans dans un lycée professionnel ou un centre de formation des apprentis. La formation théorique comprend des enseignements généraux (mathématiques, français, histoire-géographie, langue vivante étrangère, sciences physiques et chimiques) et professionnels (technologie cosmétique, biologie appliquée à la cosmétologie, chimie appliquée à la cosmétologie, anatomie-physiologie, esthétique-cosmétique). La formation pratique se déroule en entreprise sous la supervision d'un tuteur. Les candidats doivent réussir l'examen du CAP esthétique-cosmétique-parfumerie pour obtenir le diplôme. Cet examen est composé de deux parties : une partie théorique et une partie pratique.

La partie théorique de l'examen du CAP esthétique-cosmétique-parfumerie comprend un test écrit et un oral. Le test écrit est composé de questions à choix multiples sur les différents aspects de l'esthétique, de la cosmétologie et de la parfumerie. Les candidats doivent répondre aux questions du test écrit dans les délais impartis. La partie orale de l'examen du CAP esthétique-cosmétique-parfumerie consiste en un entretien avec un jury. Les candidats doivent répondre aux questions du jury sur leur parcours scolaire, leurs motivations et leurs projets professionnels.

Les candidats qui réussissent l'examen du CAP esthétique-cosmétique-parfumerie obtiennent le diplôme qui leur ouvre les portes de la profession. Ils peuvent ensuite exercer le métier d'esthéticienne, de cosméticienne ou de parfumeuse dans les instituts de beauté, les spas, les parfumeries ou les boutiques de cosmétiques.